



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PROCES VERBAL N°4 DU 12.11.2025

MANDAT 2024-2028 - SAISON 2025 / 2026

PRESIDENT : M. Frédéric CASTEL

PRESENTS : MM. Pascal DALLA POZZA, Raphaël DELANDHUY, Olivier GOMAS, Toufik MEZRICHE
Toufik et José PEREIRA.

EN VISIO : MM. Thomas DE FARIA et Thierry RAYBAUDI (représentant des arbitres au CoDir),

EXCUSÉS : MM. Oualid BELHADI, Francis CUNY et Yann MEMBRADO.

Le Président Frédéric CASTEL ouvre la séance à 18h40.

I/ PREAMBULE- APPROBATION PROCES-VERBAL ET AUDITIONS

1.1 PREAMBULE

La C.D.A. exprime tous ses vœux de bonheur à Roihim DANIEL et à son épouse.

La C.D.A. présente ses plus sincères condoléances à la famille de Gilbert GERARD qui fut arbitre de district puis de ligue, observateur C.D.A. et C.R.A., membre de la C.D.A. et de la C.D.S.A.

1.2 AUDITIONS

M. N. était invité à 18h45. Il informe le 06.11 de son absence en raison de ses études.

B. V. était convoqué à 19h. Il signale son absence pour raison professionnelle le 06.11. Il demande le 08.11 puis le 12.11 les raisons de sa convocation afin de pouvoir se « défendre ».

1.3 APPROBATION PV :

Le Procès-Verbal N°3 de la saison 2025-2026 a été approuvé par messagerie électronique puis publié sur le site du DAF.

II / COURIELS RECUS

Le 15.10 Didier CATTIAUX, secrétaire de l'AS DROUPT ST BASLE, demande l'inscription d'un candidat à la fonction d'arbitre. Cédric BOUGÉ lui demande des précisions afin d'orienter le candidat vers la bonne formation.

Le 15.10 Tom LEROY demande la possibilité d'avoir, lors d'un virement, une identification du match concerné par ledit virement. Cette requête semble difficile à être validée par les instances.

Le 18.10 José LUVUALU MAMBI signale un souci de tablette sur un match de U14 R1 en date du 18.10 et communique les faits qu'il n'a pas pu mentionner sur la F.M.I. : score, remplacements et sanctions. Il informe également avoir constaté une erreur sur la F.M.I. de son match du 11.10 en U15 qu'il corrige.

Le 19.10 Yann BARTHAUX VALLÉE met en copie la C.D.A. de l'envoi de ses rapports disciplinaires.

Le 21.10 Kevin LANGLOIS, Président de l'U.S. BAYEL, sollicite la désignation d'un arbitre pour un match du 26.10. La C.D.A. fera de son mieux, en fonction de ses moyens, pour satisfaire cette demande.

Le 20.10 Vincent TEIXEIRA signale avoir oublié d'indiquer la présence de son observateur sur la F.M.I.

Le 20.10 Salim DIFALLAH, arbitre bénévole du match de D3 opposant l'AS SENARDES à l'AS PONT STE MARIE du 19.10, met en copie la C.D.A. d'un écrit relatant des faits qui se seraient déroulés durant ce match.

Le 20.10 Hervé KLINGER, Président du C.F.C.A., dépose une demande d'arbitre et de délégué sur un match en U13 du 15.11.

Le 20.10 Aurélien PRIEUR met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport circonstancié.

Le 24.10 Éric RAYBAUDI, Président de l'ETOILE DE LUSIGNY, demande des précisions à la suite de la décision rendue par la C.D.A. en lien avec une réserve technique posée sur le match de D2 opposant son équipe à Bréviandes -Tertres en date du 21.09.25.

Le 27.10 Boaventura DIAS signale avoir constaté une erreur sur une F.M.I. et apporte des précisions.

Le 27.10 Abdel FEZOUA transmet un rapport disciplinaire à la suite de son match de D1.

Le 27.10 Timéo CHEVALIER met en copie la C.D.A. de son envoi à la ligue d'un rapport circonstancié.

Le 28.10 Jean FRAUMENS dépose un rapport circonstancié. Il lui est demandé, au nom de la Commission de Discipline, de préciser certains points de son écrit.

Le 28.10 Matthieu CANOT, Secrétaire de l'E.S.N.A., signale des erreurs sur la F.M.I. du match de son équipe B. La C.D.A. rappelle, à l'ensemble des acteurs, la nécessité de contrôler les faits mentionnés sur la F.M.I. avant de la signer.

Le 29.10 Héloïse CEZARD DAUPHIN, Secrétaire de l'AS MARIGNY ST MARTIN, demande si un arbitre sera positionné à la suite du retrait de l'arbitre désigné sur le match U18 de son équipe.

Le 01.11 à 19h12, Christelle MORAIS, Secrétaire de la JS VAUDOISE, informe du forfait de son équipe B pour le match de D2 du 02.11.

Le 01.11 José MAMBI rédige un rapport disciplinaire.

Le 03.11 le pôle technique de l'AS CHARTREUX réclame la désignation d'un délégué et d'un arbitre sur un match U13. Thierry RAYBAUDI n'a pas pu donner suite à cette demande arrivée hors délai règlementaire et sans le formulaire adéquat.

Le 03.11 Aziz HAFIDI met en copie la C.D.A. de son envoi d'un rapport circonstancié à la suite d'une réserve technique.

Le 05.11 Kevin LANGLOIS, Président de l'US BAYEL, sollicite la désignation d'un arbitre pour un match du 11.11. La C.D.A., après vérification, peut désigner un arbitre en phase de groupe de la coupe Roy ; les frais d'arbitrage étant alors imputés au club demandeur.

Le 06.11 Boris VECHIN donne une explication à son absence à convocation.

Le 06.11 Nolan LEGERE demande à ne plus tourner en jeunes si sa demande d'officier en adultes est validée à la suite de son observation du 02.11.

Le 07.11 Patrice BLANCHOT, Secrétaire de l'ES MUNICIPAUX, demande l'inscription d'un candidat à la formation arbitres clubs du 15.11.

Le 08.11 Mohamed LACHALI rédige un rapport à la suite de l'arrêt du match en U18.

Le 08.11 Ange ROYER, arbitre club, met en copie la C.D.A. de son envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 09.11 Alexandre FERREIRA signale des soucis d'utilisation de la FMI et apporte des informations en lien avec le match concerné.

Le 09.11 Tom LEROY sollicite l'aide d'Olivier GOMAS pour activer son adresse mail L.G.E.F.

Le 09.11 Boaventura DIAS rédige un rapport disciplinaire et fait remonter des corrections à apporter à la F.M.I. de son match du jour.

Le 09.11 Steven QUERE remarque une erreur sur sa F.M.I. du jour et demande une correction.

Le 09.11 Fabien CHOLLIER sollicite l'envoi de son rapport d'observation. Le nécessaire est fait.

Le 10.11 Philippe PROTIN, co-Président du FC BREVIANDES, informe du changement de terrain du match de son équipe B du 16.11 en D3.

Le 10.11 Jean FRAUMENS donne une explication à son absence à désignation.

Le 10.11 Maxence NAPOLITANO met en copie la C.D.A. de l'envoi d'un rapport disciplinaire.

Le 10.11 Renaud BOUGÉ échange avec Olivier GOMAS, référent informatique de la C.D.A., afin de résoudre son souci d'utilisation de son portail des officiels.

Le 12.11 Didier CATTIAUX, Secrétaire de l'AS DROUPT ST BASLE, dépose une demande d'arbitre pour le 16.11 en D3. La C.D.A. ne peut garantir d'être en mesure de satisfaire une demande aussi tardive.

Le 12.11 Bruno BASLER met en copie la C.D.A. de sa réponse à la convocation en commission d'appel.

Le 12.11 Jonathan NOUALHAGUET met en copie la C.D.A. de son rapport circonstancié à la suite de l'absence du central de son match du 11.11.

Le 12.11 David DESPRET donne une explication à son absence à désignation.

Le 12.11 Denis DERENNE produit un écrit à la suite de l'arrêt de son match du 11.11 en coupe Roy.
Le 12.11 Hervé ERMINI, Président de l'ESC MELDA, met en copie la C.D.A. de son envoi de photos et explications du déroulé du match de coupe Roy de son équipe B en date du 11.11.

III / INFORMATIONS

1/ LIGUE / CRA

Le 15.10 Christophe ADAM, C.T.A., informe de l'ajout, au compte Kahoot, de questions en lien avec le penalty et les tirs au but. Il répond le 20.10 à Raphaël DELANDHUY à la suite d'une question en lien avec l'utilisation des collants.

Le 04.11 Yannick DANDRELLE, Secrétaire de la C.R.S.A., informe de la position de sa commission concernant les situations de « retour à l'arbitrage », validées par la C.F.A. de la F.F.F. puis intégrées dans le règlement du Statut de l'Arbitrage, à l'article 16.

2/ DISTRICT / CDA

2.1 DISTRICT

Le 15.10 Aurélie BRASTEL, Commission Foot Animation, sollicite les coordonnées des arbitres volontaires pour le futsal afin de créer un groupe WhatsApp. La C.D.A. ne peut communiquer ce type d'informations sans l'aval des intéressés.

Le 22.10 la Commission de Discipline réclame à un arbitre son rapport disciplinaire à la suite d'un match U18 du 18.10.

Le 07.11, les arbitres majors de promo de la saison 2024-2025 sont invités à l'Assemblée Générale du D.A.F.

Le 10.11 le D.A.F. envoie les convocations pour la formation d'arbitres clubs fixée au 15.11 et effectue la réservation des repas au Centre Sportif.

2.2 CDA

La C.D.A. est informée de l'avancée de la coupe de France des arbitres. A la fin du 3ème tour de quiz 17 arbitres du D.A.F. sont encore en lice. Hélas, aucun d'eux ne sera présent au 4ème tour du quiz.

Le 10.11, la C.D.A. est sollicitée par Laurent DUCLOS, Directeur Régional F.F.S.U., pour la réalisation d'une formation de Certification Universitaire d'Arbitrage. L'E.T.D.A. est saisie de cette demande.

Le 17.10 La C.D.A. informe Joël Franck DIKAMA des démarches encore à faire pour valider sa licence.

Le 20.10 la C.D.A. relaie à l'ensemble des arbitres du D.A.F., évoluant sur les compétitions adultes ligue, le nouveau mode d'accès pour le corps arbitral aux installations du FC NOGENTAIS.

Le 31.10 Thierry RAYBAUDI en sa qualité de représentant des arbitres au CoDir sollicite Philippe PAULET Président du D.A.F., pour la mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'étude du projet d'organisation du prochain rassemblement de mi saison des arbitres de l'Aube.

Le 04.11, la C.D.A. est saisie d'une réserve technique dans le cadre du match en date du 02.11 opposant RICEYS SPORT au FC VAR-N en D3. Après consultation des éléments portés à sa connaissance : rapport de l'arbitre de la rencontre et F.M.I., la C.D.A. décide que les faits portés à sa connaissance ne révèlent pas d'une faute technique de l'arbitre. Ainsi, la réserve déposée après la fin du match n'est recevable ni dans la forme, ni dans le fond.

La C.D.A. prend le temps de voir la situation de certains arbitres qui en fonction de leur situation individuelle nécessite une attention particulière.

Elle est sollicitée par quelques arbitres afin de savoir la conduite à tenir à l'approche de la période hivernale et l'utilisation des collants. La C.D.A. renvoie les directeurs du jeu à la loi 4.

La C.D.A. est régulièrement informée des divers changements de programmation des compétitions gérées par le D.A.F. ainsi que des éventuelles sanctions prises à l'encontre des arbitres.

IV / DESIGNATIONS

Au 12.11.2025 nous avons 102 demandes de licences d'arbitres pour 92 arbitres désignables : 52 adultes, 22 jeunes, 12 ligues et 6 candidats en ligue.

4.1 ADULTES

Le 17.10 Alexandre GABRIEL dépose un C.M. d'indisponibilité qui est transmis à la C.R.S.A. et à son désignateur ligue.

Le 18.10 Aurélien PRIEUR se met à la disposition de la C.D.A. à la suite du forfait d'un club.

Le 23.10 Olivier GOMAS, référent arbitre du club du ROSIERES OS, informe qu'un arbitre de son club est désormais désignable mais qu'il n'a pas, pour le moment, accès à ses désignations.

Le 29.10 Aurélien PRIEUR se met à la disposition de la C.D.A. à la suite d'un changement d'emploi du temps professionnel.

Le 03.11 José PEREIRA demande à avoir accès, via le portail bleu, à des compétitions féminines afin de procéder à une désignation à la suite d'une sollicitation. Le nécessaire est fait le 04.11.

Le 09.11 Jean FRAUMENS signale une absence à désignation pour raison personnelle.

Le 11.11 Jonathan NOUALHAGUET signale avoir remplacé le central de son match.

Le 12.11 Franck MILESI produit un C.M. d'indisponibilités de 8 jours.

4.2 JEUNES

Le 17.10 Jean Paul ANDRÉ constate avoir deux désignations le même jour. Ceci est le résultat d'une reprogrammation de la ligue.

Le 18.10 Cyril THOMASSIN indique être disponible pour un match U18 non couvert.

Le 24.10 Raphaël DELANDHUY demande le retrait de sa désignation du 01.11 car observé en adultes.

Le 20.10 Franck MILESI fait acte de candidature pour officier en compétitions jeunes.

Le 28.10 Maxence NAPOLITANO demande le retrait de sa désignation du 01.11. Thierry RAYBAUDI lui fait un rappel du fonctionnement de la C.D.A. en pareil cas.

Le 01.11 Alexis GUYOT transmet un C.M. d'indisponibilité de 30 jours. La C.D.A. lui souhaite un prompt rétablissement.

Le 04.11 Sacha RIGLET demande, à la suite d'un changement d'heure du coup d'envoi du match sur lequel il est désigné, une modification de désignation pour raison familiale.

Le 09.11 Héloise CEZARD DAUPHIN, Secrétaire de l'AS MARIGNY ST MARTIN, demande la désignation d'un arbitre en U18 le 15.11. Thierry RAYBAUDI fait de son mieux pour satisfaire cette demande après un rappel du mode opératoire à respecter en pareil cas.

Le 10.11 Aurélien PRIEUR se met à la disposition de la C.D.A. à la suite d'un changement d'emploi du temps professionnel.

Thierry RAYBAUDI constate, avec plaisir, ne pas avoir eu de défection depuis le début de saison.

4.3 OBSERVATIONS - TUTORATS – FOOT DIVERSIFIE

Le 27.10 Frédéric CASTEL signale avoir observé un arbitre ayant un réel potentiel.

Le 09.11 Oualid BELHADI informe ne pas pouvoir effectuer une observation pour raison de santé.

Pascal DALLA POZZA réalise les premières désignations en F.F.S.U. de la saison. Il a assisté à plusieurs réunions préparatoires à une éventuelle compétition futsal jeunes et adultes. Dans l'état actuel des choses, le championnat adultes est compromis alors que celui en jeunes semble possible.

Bilan des observations

Les D1 et les D2 ont tous, sauf un actuellement en indisponibilité, été vus au moins une première fois.

Pour les D3 et les A.A., les observations avancent bien. En J.A.D., les observations sont à quelques exceptions faites. Ceci va permettre à la C.D.A. de proposer des tutorats aux sortant de F.I.A. dès qu'ils seront désignables.

Olivier GOMAS indique avoir validé 56 rapports d'observations.

La C.D.A. valide l'idée de faire voir les potentiels promotionnels dans leurs catégories d'origine afin d'assurer un classement avant une éventuelle intégration dans la filière promotionnelle.

V / ETDA

5.1 FORMATION CONTINUE

Le chargé E.T.D.A. nouvellement recruté sera invité à une prochaine réunion de la C.D.A. afin de définir les modalités pour travailler ensemble.

5.2 POLE ENTRAINEMENT

Le groupe reste restreint mais travaille bien.

5.3 REFERENTS

Raphaël a été sollicité à plusieurs reprises, essentiellement pour une aide à la rédaction de rapports.

Thomas DE FARIA est en lien avec des candidats de la F.I.A. en cours qui lui font un premier retour.

5.4 FIA

Le 17.10 Francis CUNY informe que 21 candidats sont inscrits à la F.I.A. débutant début novembre. Cédric BOUGÉ réalise les demandes nécessaires afin que les F.I.A. de cette saison se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Les devis obtenus sont envoyés à la ligue pour validation.

Point sur la F.I.A. débutée le 08.11 :

20 inscrits dont 10 adultes et une féminine. Francis CUNY regrette que les formateurs n'aient pas reçus leur contrat de travail avant le début de la formation et s'inquiète des responsabilités à assumer en cas de problèmes ou accidents durant leurs interventions. Il s'interroge quant à la possibilité d'avoir des volontaires dans ce contexte pour les F.I.A. à venir.

5.5 PROMOTIONNEL

Thierry RAYBAUDI a commencé les observations des arbitres pouvant intégrer la filière promotionnel la saison prochaine.

VI / TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Raphaël DELANDHUY propose d'inviter à une prochaine manifestation de la C.D.A. Alexandre JOLY, chercheur qu'il a rencontré au séminaire de l'U.N.A.F. à Vichy, auteur d'une thèse sur l'arbitrage, qui sera publiée dans un livre à paraître "**De Marc BATTA ... à Clément TURPIN". Les arbitres de football en France, du semi-professionnalisme au professionnalisme.**"

Thierry RAYBAUDI annonce son absence à l'A.G. du D.A.F. prévue le 08.12 et demande que la C.D.A. soit représentée à cette occasion.

Frédéric CASTEL fait savoir que le prochain CoDir est fixé au 20.11.25.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la C.D.A., Frédéric CASTEL, lève la séance à 21H.

La prochaine réunion de la C.D.A. est fixée au 02.12.2025 ou sur convocation des membres.

Pour la Commission Départementale de l'Arbitrage,

Le Président,

M. Frédéric CASTEL

Le Secrétaire,

M. José PEREIRA

Les décisions de la **Commission Départementale de l'Arbitrage** peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel compétente (District) dans un délai de 7 (SEPT) jours à compter du jour de leur publication sur le site Internet du District Aube de Football (<http://district-aube.fff.fr>) (RG. FFF. Article 182, 188 à 190 – Article 3.4.1 de l'annexe 2)